

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE DUNKERQUE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2) :

Numéro SIRET : 20002715900017

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 03 BUDGET SPECIAL SAINT POL / MER (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc.).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libelle du budget annexe.

Demande effectuée le 21/04/2023 ,CA 0

Sommaire

I - Vote du compte administratif

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3 - Etat des provisions

A4 - Etalement des provisions

A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)

A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)

A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)

A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)

A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)

A7 - Etat des charges transférées

A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées

A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties

A9.3 - Opérations liées aux cessions

A9.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

A10 - Etat des travaux en régie

A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Actions de formation des élus

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

(2) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CA
------------	----

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau (2) pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (2) pour la section d'investissement.
 - (3) les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

- III - Les provisions sont (5).

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	10 602 839,89		10 606 956,56
Section d'investissement				
	+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)			
	Report en section d'investissement (001)			
	=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		10 602 839,89		10 606 956,56

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1			

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	10 602 839,89		10 606 956,56	
TOTAL CUMULE		10 602 839,89		10 606 956,56

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 521 500,00	5 705 579,69	584 182,48		231 737,83
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 267 300,00	4 202 518,86			64 781,14
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	10 788 800,00	9 908 098,55	584 182,48		296 518,97
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	111 200,00	109 258,86	1 300,00		641,14
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 900 000,00	10 017 357,41	585 482,48		297 160,11
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
023	(2)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	10 900 000,00	10 017 357,41	585 482,48		297 160,11

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET					
73	VENTES DIVERSES					
	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 900 000,00	10 540 383,87			359 616,13
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	10 900 000,00	10 540 383,87			359 616,13
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		66 572,69			-66 572,69
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	10 900 000,00	10 606 956,56			293 043,44
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	10 900 000,00	10 606 956,56			293 043,44

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	II A3
--	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL				
Pour information					
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement				
	TOTAL				
Pour information					
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	6 289 762,17		6 289 762,17
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS			
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 202 518,86		4 202 518,86
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES			
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIÈRES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	110 558,86		110 558,86
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
	Dépenses de fonctionnement - Total	10 602 839,89		10 602 839,89

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
16				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS		(8)	
	Total des opérations d'équipement			
	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (8)		(9)	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS			
26				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
29	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
39				
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
49	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
59				
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total			

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET			
70	VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 540 383,87		10 540 383,87
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 572,69		66 572,69
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	10 606 956,56		10 606 956,56

Pour information	
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total			

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 521 500,00	5 705 579,69	584 182,48	
	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER	232 987,00	202 496,32	20 447,64	
6042					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	97 000,00	96 342,23		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	1 304 700,00	1 264 181,78		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	371 100,00	371 075,91		
60621	COMBUSTIBLES	41 800,00	30 710,88	10 880,00	
60622	CARBURANTS	110 935,00	108 701,38	2 000,00	
60623	ALIMENTATION	32 930,00	25 847,80	4 465,59	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	40 654,00	28 110,04	1 157,37	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	38 050,00	36 324,97		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	37 681,00	31 763,54	4 518,42	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	34 770,00	31 377,09	1 033,93	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	20 500,00	19 920,16	205,08	
	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)	51 553,00	51 342,89		
6065					
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	109 073,00	106 673,72	871,75	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	364 156,00	317 165,19	22 699,80	
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	756 011,00	548 839,43	185 150,92	
611					
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	10 233,00	8 921,30	974,26	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	99 102,00	85 774,14	4 782,84	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 215,00	1 214,44		
615221	ENT ET REPARATION BAT PUBLICS	572 995,00	497 411,46	69 514,55	
615231	ENTRETIEN ET REPARATION VOIRIE	733 310,00	730 816,44	638,52	
	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS	48 000,00	42 641,89	4 716,53	
61551					
61558	MOBILIERS	18 475,00	15 623,16		
6156	MAINTENANCE	77 972,00	64 671,98	12 798,94	
6161	MULTIRISQUE	58 320,00	58 258,33		
	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE				
6162	CONSTRUCTION	81 500,00	81 435,69		
617	ETUDES ET RECHERCHES	20 010,00	20 010,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	10 570,00	9 195,34		
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	58 000,00	28 559,78	8 520,00	
6184					
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	70 938,00	55 205,24	11 400,00	
6226	HONORAIRES	25 707,00	18 670,89		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	7 600,00	5 108,99	2 400,00	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	17 000,00	7 134,42	5 061,60	
6232	FETES ET CEREMONIES	572 610,00	403 162,09	153 849,11	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	44 658,00	39 472,11	1 063,20	
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	123 180,00	81 554,20	23 530,70	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 000,00	122,24		
6256	MISSIONS	5 793,00	3 821,32	153,40	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	23 000,00	16 028,12	5 051,06	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	116 765,00	91 463,78	23 250,64	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	660,00	530,93		
63512	TAXES FONCIERES	69 390,00	62 370,20	2 373,29	
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	210,00	203,00		
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	1 000,00	244,76		
6358	AUTRES DROITS	1 000,00			
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	7 387,00	5 080,12	673,34	
637					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 267 300,00	4 202 518,86		
6518	AUTRES REDEVANCES	600,00	459,54		
6535	FORMATIONS ELUS	9 000,00	1 683,00		
6536	FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE	1 000,00	69,00		
	PERTES CREANCES IRRECOURVABLES-CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 000,00			
6541					
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	912 000,00	911 715,00		
	CONTINGENT ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES				
6558	AUTRES DEPENSES OBLIGATOIRES	230 000,00	220 603,06		
657358	SUBV FONC AUTRES GROUPEMENT	21 200,00	21 147,01		
657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT CCAS	923 000,00	923 000,00		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	45 000,00	45 000,00		
65737					
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	2 124 500,00	2 078 842,25		
	TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
	(a)=(011+012+014+65+656)	10 788 800,00	9 908 098,55	584 182,48	

III
A1

Crédits annulés
231 737,83
10 043,04
657,77
40 518,22
24,09
209,12
233,62
2 616,61
11 386,59
1 725,03
1 399,04
2 358,98
374,76
210,11
1 527,53
24 291,01
22 020,65
337,44
8 545,02
0,56
6 068,99
1 855,04
641,58
2 851,84
501,08
61,67
64,31
1 374,66
20 920,22
4 332,76
7 036,11
91,01
4 803,98
15 598,80
4 122,69
18 095,10
877,76
1 818,28
1 920,82
2 050,58
129,07
4 646,51
7,00
755,24
1 000,00
1 633,54
64 781,14
140,46
7 317,00
931,00
1 000,00
285,00
9 396,94
52,99
45 657,75
296 518,97

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	111 200,00	109 258,86	1 300,00	
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	50 600,00	50 200,00		
6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	46 800,00	45 290,00	1 300,00	
6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	6 200,00	6 200,00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 600,00	7 568,86		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		10 900 000,00	10 017 357,41	585 482,48	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		10 900 000,00	10 017 357,41	585 482,48	
Pour information					
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III
A1

Crédits annulés
641,14
400,00
210,00
31,14
297 160,11

297 160,11

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 900 000,00	10 540 383,87		
748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	10 900 000,00	10 540 383,87		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		10 900 000,00	10 540 383,87		

III
A2

Crédits annulés
359 616,13
359 616,13
359 616,13

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)		66 572,69		
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		66 317,82		
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN		254,87		
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		10 900 000,00	10 606 956,56		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		10 900 000,00	10 606 956,56		

Pour information
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III
A2

Crédits annulés
-66 572,69
-66 317,82
-254,87
293 043,44

--

293 043,44

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Opérations d'équipement n°... (2)				
	Total des dépenses d'équipement				
	Total des dépenses financières				
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5) Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)				
--	--	--	--	--

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement					
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES					

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)					

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :... (1)

LIBELLE :...

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice			
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles				
...					
204	Subventions d'équipement versées				
...					
21	Immobilisations corporelles				
...					
22	Immobilisations reçues en affect.				
...					
23	Immobilisations en cours				
...					
	Autres				

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice			
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES (répartition)					
(Pour information)					
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement				
...					
16	Emprunts et dettes assimilées				
...					
20	Immobilisations incorporelles				
...					
204	Subventions d'équipement versées				
...					
21	Immobilisations corporelles				
...					
22	Immobilisations reçues en affectation				
...					
23	Immobilisations en cours				
...					
	Autres				

Art. (3)	Libellé (3)	Pour l'exercice	En cumulé
	Solde du financement (5)		
	Recettes - Dépenses		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(5) Indiquer le signe algébrique.

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles						
- Equipements municipaux (2)						
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses						
Total recettes						
Solde d'investissement						
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR investissement						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	161 437,32	5 589 716,60	28 738,36	1 148 320,63	430 796,01	357 006,30
Total recettes	254,87	10 606 701,69				
Solde de fonctionnement	-161 182,45	5 016 985,09	-28 738,36	-1 148 320,63	-430 796,01	-357 006,30
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles						
- Equipements municipaux (2)						
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses						
Total recettes						
Solde d'investissement						
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR investissement						
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	2 062 674,01	187 348,41		521 454,00	115 348,25	10 602 839,89
Total recettes						10 606 956,56
Solde de fonctionnement	-2 062 674,01	-187 348,41		-521 454,00	-115 348,25	4 116,67
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses investissement						
	Dépenses réelles						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Dépenses d'ordre						
	001 Solde d'exécution reporté de N-1						
RECETTES							
	Total recettes investissement						
	Recettes réelles						
	Opérations pour compte de tiers						
	Recettes d'ordre						
	001 Solde d'exécution reporté de N-1						
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses fonctionnement	161 437,32	5 589 716,60	28 738,36	1 148 320,63	430 796,01	357 006,30
	Dépenses réelles	161 437,32	5 589 716,60	28 738,36	1 148 320,63	430 796,01	357 006,30
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	161 437,32	4 565 924,60	28 738,36	859 702,71	336 051,01	168 187,76
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION		1 019 727,00		224 849,06	78 900,00	188 818,54
	67 COURANTE						
	CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 065,00		63 768,86	15 845,00	
	Dépenses d'ordre						
	002 Déficit de fonctionnement reporté						
RECETTES							
	Total recettes fonctionnement	254,87	10 606 701,69				
	Recettes réelles	254,87	10 606 701,69				
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		10 540 383,87				
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	254,87					
	Recettes d'ordre		66 317,82				
	002 Excédent de fonctionnement reporté						

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATI ON GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONA LES	Total
	DEPENSES					
	Réalisations	161 437,32	5 589 716,60			5 751 153,92
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	161 437,32	5 589 716,60			5 751 153,92
	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES					
6042	AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER		26 898,88			26 898,88
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		96 342,23			96 342,23
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		1 264 181,78			1 264 181,78
60613	CHAUFFAGE URBAIN		371 075,91			371 075,91
60621	COMBUSTIBLES		41 590,88			41 590,88
60622	CARBURANTS		110 701,38			110 701,38
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		13 181,04			13 181,04
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		36 324,97			36 324,97
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		26 059,95			26 059,95
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL		19 033,32			19 033,32
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		19 303,42			19 303,42
6066	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		327 219,09			327 219,09
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE					
611	SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	161 437,32	1 204,42			162 641,74
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		9 895,56			9 895,56
6135	LOCATIONS MOBILIERES		85 924,62			85 924,62
	CHARGES LOCATIVES ET DE					
614	COPROPRIETE		1 214,44			1 214,44
615221	ENT ET REPARATION BAT PUBLICS		566 926,01			566 926,01
615231	ENTRETIEN ET REPARATION VOIRIE		731 454,96			731 454,96
	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL					
61551	ROULANT		47 358,42			47 358,42
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES					
61558	BIENS MOBILIERES		3 871,22			3 871,22
6156	MAINTENANCE		77 470,92			77 470,92
6161	MULTIRISQUE		58 258,33			58 258,33
	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE					
6162	CONSTRUCTION		81 435,69			81 435,69
617	ETUDES ET RECHERCHES		20 010,00			20 010,00
	DOCUMENTATION GENERALE ET					
6182	TECHNIQUE		5 627,28			5 627,28
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE					
6184	FORMATION		21 391,00			21 391,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		65 607,34			65 607,34
6226	HONORAIRES		18 670,89			18 670,89
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX		7 508,99			7 508,99
6231	ANNONCES ET INSERTIONS		12 196,02			12 196,02
6232	FETES ET CEREMONIES		151 837,59			151 837,59
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		40 535,31			40 535,31
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		122,24			122,24
6256	MISSIONS		3 974,72			3 974,72
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		21 079,18			21 079,18
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		114 714,42			114 714,42
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		530,93			530,93
63512	TAXES FONCIERES		64 743,49			64 743,49
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX		203,00			203,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES		244,76			244,76
	AUTRES CHARGES DE GESTION					
65	COURANTE	1 019 727,00	1 019 727,00			1 019 727,00
6535	FORMATIONS ELUS		1 683,00			1 683,00
6538	FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE		69,00			69,00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS		911 715,00			911 715,00
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX					
6574	ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES		106 260,00			106 260,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 065,00			4 065,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

LIBELLE	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE						Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
	020 ADMINISTRATI ON GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATI ON GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION COMMUNICATI ON PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSES PAR ALLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	48
SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT								
6745 PRIVE		3 865,00						3 865,00
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		200,00						200,00
Restes à réaliser au 31/12								
RECETTES	254,87	10 606 701,69						10 606 956,56
Réalisations	254,87	10 606 701,69						10 606 956,56
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
74 PARTICIPATION		10 540 383,87						10 540 383,87
748721 DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE		10 540 383,87						10 540 383,87
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	254,87	66 317,82						66 572,69
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR								
7718 OPERATIONS DE GESTION		66 317,82						66 317,82
MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA								
773 DECHEANCE QUADRIEN	254,87							254,87
Restes à réaliser au 31/12								
SOLDE (3)	-161 182,45	5 016 985,09						4 855 802,64
(1) Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE						Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
011 DEPENSES	5 331 530,74	1 683,00	21 170,06	231 467,80				3 865,00
Réalisations	5 331 530,74	1 683,00	21 170,06	231 467,80				3 865,00
CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 313 286,74		21 170,06	231 467,80				
ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES								
6042 AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER	96 342,23			26 898,88				
60811 EAU ET ASSAINISSEMENT	1 264 181,78							
60612 ENERGIE ET ELECTRICITE	371 075,91							
60813 CHAUFFAGE URBAIN	41 590,88							
60821 COMBUSTIBLES	110 701,38							
60822 CARBURANTS	13 181,04							
60828 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	36 324,97							
60831 FOURNITURES D'ENTRETIEN	26 059,95							
60832 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	19 033,32							
60836 VETEMENTS DE TRAVAIL	16 988,36							
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	327 219,09		2 315,06					
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES								
CONTRATS DE PRESTATIONS DE								
611 SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	1 204,42							
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	9 895,56							
6135 LOCATIONS MOBILIERES	85 924,62							
CHARGES LOCATIVES ET DE								
614 COPROPRIETE	1 214,44							
615221 ENT ET REPARATION BAT PUBLICS	568 926,01							
615231 ENTRETIEN ET REPARATION VOIRIE	731 454,96							
ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL								
61551 ROULANT	47 358,42							
ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES								
61558 BIENS MOBILIERS	3 871,22							
6156 MAINTENANCE	77 470,92							
6161 MULTIRISQUE	58 258,33							
ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE								
6162 CONSTRUCTION	81 435,69							
617 ETUDES ET RECHERCHES	20 010,00							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	5 627,28					
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	21 391,00					
6226	1888 AUTRES FRAIS DIVERS	46 752,34		18 855,00			
6227	6226 HONORAIRES	18 670,89					
6231	6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENIEUX	7 508,99					
6232	6231 ANNONCES ET INSERTIONS						12 196,02
6251	6232 FETES ET CEREMONIES						151 837,59
6256	6251 CATALOGUES ET DEPLACEMENTS	122,24					40 535,31
6261	6256 MISSIONS	3 974,72					
6262	6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	21 079,18					
627	6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	114 714,42					
63512	627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	530,93					
63513	63512 TAXES FONCIERES	64 743,49					
6355	63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	203,00					
	6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	244,76					
	AUTRES CHARGES DE GESTION						
65	COURANTE	1 018 044,00			1 683,00		
6535	6535 FORMATIONS ELUS				1 683,00		
6536	6536 FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE	69,00					
65548	65548 AUTRES CONTRIBUTIONS	911 715,00					
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	106 260,00					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00					3 865,00
6745	6745 PRIVE						
678	678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00					3 865,00
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalisations	10 606 701,69					
	Dotations, subventions et participations	10 606 701,69					
74	748721 DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	10 540 383,87					
77	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 317,82					
7718	7718 OPERATIONS DE GESTION	66 317,82					
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)	5 275 170,95			-1 683,00	-21 170,06	-231 467,80
							-3 865,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à caractère unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5211-1 et R. 5211-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ETSALUBRITE PUBLIQUE	Total
	DEPENSES	28 738,36		28 738,36
	Réalisations	28 738,36		28 738,36
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 738,36		28 738,36
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 637,58		4 637,58
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	726,08		726,08
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	9 000,92		9 000,92
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES			
61558	BIENS MOBILIERS	310,00		310,00
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE			
6184	FORMATION	14 063,78		14 063,78
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)	-28 738,36		-28 738,36
(2)	Libellé	Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE		
		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE
				113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS
				114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
	DEPENSES			
	Réalisations			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT			
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES			
61558	BIENS MOBILIERS			
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE			
6184	FORMATION			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)			-28 738,36

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexé (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES					
61558 BIENS MOBILIERS		480,00			
6232 FETES ET CEREMONIES		21 000,00			
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS		105 084,90			
AUTRES CHARGES DE GESTION					
65 COURANTE		220 603,06			
CONTINGENT ET PARTICIPATIONS					
OBLIGATOIRES AUTRES DEPENSES		220 603,06			
6558 OBLIGATOIRES					
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES					
Réalisations					
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE (3)		-472 027,04		-568 387,81	-36 322,86

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 §1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CCCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 3 - CULTURE

(2)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION NET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total			
	DEPENSES								
	Réalisations								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		72 253,32	61 712,26	296 830,43	430 796,01			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		72 253,32	61 712,26	296 830,43	430 796,01			
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL		19 253,32	61 712,26	255 065,43	336 051,01			
	LIVRES DISQUES CASSETTES		5 780,00	795,94	3 356,57	3 356,57			
6065	(BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)				3 582,68	3 582,68			
6067	FOURNITURES SCOLAIRES		7 494,13			51 342,89			
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		823,86	3 617,02		7 494,13			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES					4 440,88			
61558	BIENS MOBILIERS		4 229,35			10 014,98			
6188	AUTRES FRAIS DIVERS				5 785,63	997,90			
6232	FETES ET CEREMONIES			4 958,51		242 491,58			
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS								
637	ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		925,98		4 827,48	5 753,46			
	AUTRES CHARGES DE GESTION								
65	COURANTE		53 000,00		25 900,00	78 900,00			
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES								
6574	ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES		53 000,00		25 900,00	78 900,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE								
6745	PRIVE								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)		-72 253,32	-61 712,26	-296 830,43	-430 796,01			
Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE									
(2)	Libellé	311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES MUNICIPALES	321 BIBLIOTHEQUE SET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	DEPENSES								
	Réalisations								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		67 438,17						
	LIVRES DISQUES CASSETTES		67 438,17						
6065	(BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)		14 438,17						
6067	FOURNITURES SCOLAIRES		5 780,00						
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		3 502,84						
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES								
61558	BIENS MOBILIERS		4 229,35						
6188	AUTRES FRAIS DIVERS								
6232	FETES ET CEREMONIES								
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS								
637	ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		925,98						
	AUTRES CHARGES DE GESTION								
65	COURANTE		53 000,00						
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES								
6574	ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES		53 000,00						

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total				
	DEPENSES	193 257,36	810,38	162 938,56	357 006,30				
	Réalisations	193 257,36	810,38	162 938,56	357 006,30				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 898,36	810,38	162 479,02	168 187,76				
	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES								
	6042 AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER			155 484,10	155 484,10				
	60623 ALIMENTATION			4 744,58	4 744,58				
	60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES			1 010,34	1 010,34				
	60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 165,36			2 165,36				
	60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	794,10			794,10				
	6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	218,10			218,10				
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE								
	611 SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	1 720,80		1 240,00	2 960,80				
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES								
	61558 BIENS MOBILIERS		546,07		546,07				
	6232 FETES ET CEREMONIES		264,31		264,31				
	AUTRES CHARGES DE GESTION								
65	COURANTE	188 369,00		459,54	188 818,54				
	6518 AUTRES REDEVANCES			459,54	459,54				
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX								
	6574 ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	188 369,00			188 369,00				
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12	-193 257,36	-810,38	-162 938,56	-357 006,30				
	SOLDE (3)								
Sous-fonction 41 SPORTS									
(2)	Libellé	411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
	DEPENSES				546,07	264,31	162 938,56		
	Réalisations				546,07	264,31	162 938,56		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				546,07	264,31	162 479,02		
	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES								
	6042 AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER								
	60623 ALIMENTATION								
	60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES								
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE								
	611 SERVICES AVEC DES ENTREPRISES								
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES								
	61558 BIENS MOBILIERS								
	6232 FETES ET CEREMONIES								
	AUTRES CHARGES DE GESTION					264,31			
65	COURANTE								
	6518 AUTRES REDEVANCES								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)				-546,07	-264,31	-162 938,56		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5211-1 et R. 5211-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTION S SOCIALES	Total					
	DEPENSES	7 627,00	2 055 047,01	2 062 674,01					
	Réalisations	7 627,00	2 055 047,01	2 062 674,01					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 627,00		7 627,00					
6086	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	7 627,00		7 627,00					
	AUTRES CHARGES DE GESTION								
65	COURANTE		2 055 047,01	2 055 047,01					
657358	SUBV FONC AUTRES GROUPEMENT		21 147,01	21 147,01					
657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		923 000,00	923 000,00					
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES								
6574	Restes à réaliser au 31/12	1 110 900,00		1 110 900,00					
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)	-7 627,00	-2 055 047,01	-2 062 674,01					
Sous-fonction 51 SANTE									
(2)	Libellé	510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES			7 627,00	944 147,01				1 110 900,00
	Réalisations			7 627,00	944 147,01				1 110 900,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			7 627,00					
6086	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES			7 627,00					
	AUTRES CHARGES DE GESTION								
65	COURANTE				944 147,01				1 110 900,00
657358	SUBV FONC AUTRES GROUPEMENT				21 147,01				
657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				923 000,00				
	CCAS								
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES								1 110 900,00
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)			-7 627,00	-944 147,01				-1 110 900,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engagés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5211-1 et R. 5211-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
A1.1		

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES		168 297,72		4 102,28	14 948,41	187 348,41
	Réalisations		168 297,72		4 102,28	14 948,41	187 348,41
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		141 417,72		4 102,28	14 948,41	160 468,41
	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES				2 943,13	1 294,99	4 238,12
6042	AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER				252,55	5 500,80	5 753,35
60623	ALIMENTATION				84,78	7 081,88	7 081,88
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES				821,82	669,85	754,63
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT						821,82
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES						400,89
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES						400,89
61558	BIENS MOBILIERS		141 417,72				141 417,72
6232	FETES ET CEREMONIES		26 880,00				26 880,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		26 880,00				26 880,00
	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT						
6745	PRIVE						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)		-168 297,72		-4 102,28	-14 948,41	-187 348,41

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à achaland unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5211-14 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 - LOGEMENT

(2)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
	DEPENSES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT NT	Total
	DEPENSES		521 454,00		521 454,00
	Réalisations		521 454,00		521 454,00
	AUTRES CHARGES DE GESTION				
65	COURANTE		521 454,00		521 454,00
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS				
65737	LOCAUX		45 000,00		45 000,00
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES		476 454,00		476 454,00
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12		-521 454,00		-521 454,00
	SOLDE (3)				

Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS								
(2)	Libellé	810 SERVICES COMMUNS	811 EAUX ET ASSAINISSEMENT NT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPRIETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RESEAUX ET DIVERS
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							

Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN										
(2)	Libellé	820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT NT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
	DEPENSES					521 454,00				
	Réalisations					521 454,00				
	AUTRES CHARGES DE GESTION									
65	COURANTE					521 454,00				
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS									
65737	LOCAUX									
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi qu'à des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AGRICULTURE ET INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET BTP	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
	DEPENSES	115 348,25							115 348,25
	Réalisations	115 348,25							115 348,25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 625,00							1 625,00
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE								
6184	FORMATION	1 625,00							1 625,00
	AUTRES CHARGES DE GESTION								
65	COURANTE	113 723,25							113 723,25
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX								
6574	ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	113 723,25							113 723,25
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)	-115 348,25							-115 348,25

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique exigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5211-14 et R. 5211-1 et R. 5211-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation : ... / ... / ...

Présenté par (1) :

A le,

Délibéré par l'assemblée (2), réuni en session

A le,

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

[...]	
-------	--

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Prestation en nature
ACL Proxi Pol	Locaux 21 rue Justin Petit et avenue Maurice Berteaux
Amicale des Anciens de l'Armée de l'Air	1 local à la maison des Associations + 1 salle gratuite / an
Amicale des Anciens Zouaves	2 local à la maison des Associations
Amicale pongiste Saint Polois	Gymnase COPERNIC
Association de Soutien maladies rares St Pol	1 salle gratuite / an
Association du Personnel Territorial de Saint-Pol-Sur-Mer	1 local au pôle administratif + 1 salle pour l'arbre de Noël
Basket Club Saint-Pol-Sur-Mer	Salle Thomas, Delaune, Langevin
MARCHING-BAND et les Ddemoiselles de St Pol sur Mer	1 local à l'atelier de pratique musicale Ferme Marchand
Big Band BREAK IN LIVE	2 local à l'atelier de pratique musicale Ferme Marchand
Billard Club Saint-Polois	Complexe R.ROLLAND - Salle de Billard
C.G.H.S. La Côtière les Guerlettes les Hérons	1 salle gratuite / an
Centre Sportif Artistique et Culturel (Ju-Jitsu)	Complexe Ferme MARCHAND - Dojo de Ju-Jitsu
CLCV	1 local à la maison des Associations
Club Cyclotouriste	Complexe Ferme MARCHAND - Espace Cyclotourisme
Club Municipal Haltérophilie	Complexe Ferme MARCHAND - Salle d'haltérophilie
Club d'Entreprises Saint-Pol-Sur-Mer	1 salle gratuite / an pour leur arbre de Noël
Club sérénophile JEAN BART	1 local rue Maurice Thorez
Collectionneur Saint-Polois	1 local à la Ferme Marchand
Défense et Animation quartier des Cheminots	1 salle gratuite / an, local au centre Mendès France
Ensemble vocal MÉLODIES	1 local Académie de musique + 1 salle gratuite/an
Étoile Gymnique Saint-Polois	Complexe Ferme Marchand - Salle de gymnastique
F.N.A.C.A (Fédération Française Anciens Combattants d'Algérie)	1 local au centre Romain Rolland
GÉNÉRATION 50	1 salle gratuite/an
Hand-Ball Club Saint-Polois	Complexe R.ROLLAND - Salle de sport COUBERTIN
Harmonie Batterie Municipale	1 local Académie de musique + 1 salle gratuite/an
IMANI	1 local à la maison des Associations
La Boule Saint-Poloise et Cheminote	1 local au Centre Jean Cocteau + 1 salle gratuite par an
La Chiffonie Sinfonie	Complexe R.ROLLAND - Boulodrome Alfred BUISSON
La Famille du cheminot section Dunkerque	1 local rue Gittinger, 1 salle au gymnase A.France pour leurs répétitions
La Maison du Patrimoine	1 bureau au Beffroi
La Saint-Poloise	1 local Eglise Saint Jean l'EVANGELISTE
Les COOT'CHES GAIS	1 local place Carnot + 1 salle gratuite/an + 1 garage rue V.Hugo
L'étoile du Nord	1 local maison des Associations + 1 garage rue V.Hugo
Les Cindy Boy's	1 salle gratuite par an
Loisirs Tourisme Familial Social St Polois	1 local à la maison des Associations + 1 salle gratuite/an
Ma Révolution	1 salle gratuite/an
Nature et Détente	1 local à la maison des Associations + 1 salle gratuite/an
Orchestre Municipal d'Accordéons	Auditorium Centre Romain Rolland
Retraités et veuves de dockers du Port de Dunkerque	1 salle gratuite / an
Ring Saint-Polois	Complexe R.Rolland - salle de boxe Raymon Maréchal
Rugby Club Saint-Pol-Sur-Mer Flandre Littoral	Complexe R.Rolland - terrain + tribunes
Saint-Pol Natation	Piscine Guynemer
SAO Pol Futsal	Créneaux horaires aux gymnases Coubertin et Pôle administratif
SCRABBLE Jeux de lettres	1 local au centre aéré Vancauwenberghe
Société Colombophile LA DÉCIDÉE	1 local Salle Thomas + 1 salle gratuite/an
Starlight	1 salle pour leurs répétitions + 1 salle gratuite / an
Tennis Club Saint-Polois	Complexe Suzanne LENGLEN
Union Locale des Combattants d'Afrique du Nord Saint-Pol-Sur-Mer	1 local au centre Romain Rolland, 1 salle gratuite/an
Union Commerciale Artisanale Saint Poloise	1 salle gratuite par an
U.N.R.P.A (Union Nationale des Retraités et des Personnes Âgées)	1 local à la maison des Associations + 1 salle gratuite / an
U.S.C.C.S.P Football	Complexe Ferme MARCHAND - Terrain synthétique et d'honneur Complexe R.ROLLAND - Terrain synthétique et d'honneur
U.S.C.S.P Judo	Complexe F.MARCHAND - Dojo de Judo
Vie Libre Littoral Nord	1 local à la maison des Associations
VILLENVIE	1 salle gratuite / an - locaux centre J.Cocteau, centre Mendès France, Centre Plaine Bayard, Centre social rue Victor Hugo, Ecole Langevin, rue Jules Ferry et Carnot
Volley Club Saint-Polois	Complexe Ferme MARCHAND- Salle de sports

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.6

(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574		TOTAL 6574			2 078 842,25
		Association du Personnel Territorial de Saint-Pol-Sur-Mer		PERSONNEL	106 260,00
		La Chiffonie Sinfonie		FETES	300,00
		La Maison du patrimoine			24 000,00
		Société Colombophile LA DÉCIDÉE			1 600,00
		MARCHING-BAND et les Demoiselles de St Pol sur Mer		MUSIQUE	7 000,00
		Ensemble vocal MÉLODIES			5 500,00
		GÉNÉRATION 50			2 500,00
		Harmonie Batterie Municipale			26 000,00
		Orchestre Municipal d'Accordéons			12 000,00
		D.D.E.N (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale)		ENSEIGNEMENT	160,00
		Foyer socio éducatif collège DECONINCK			1 400,00
		Foyer socio éducatif collège ROBESPIERRE			1 400,00
		OCCE du nord			846,00
		Parents d'élèves école élémentaire maternelle COPERNIC			90,00
		Parents d'élèves groupe scolaire JOLIOT CURIE			160,00
		Association Ecole Maternelle LANGEVIN			190,00
		Amicale pongiste Saint Polois		SPORT	6 005,00
		Basket Club Saint-Pol-Sur-Mer			29 067,00
		Billard Club Saint-Polois			1 566,00
		Centre Sportif Artistique et Culturel (Ju-Jutsu)			7 104,00
		Club Cyclotouriste			3 535,00
		Club Municipal Haltérophilie			6 110,00
		Étoile Gymnique Saint-Poloise			3 880,00
		Hand-Ball Club Saint-Polois			19 008,00
		La Boule Saint-Poloise et Cheminote			4 383,00
		Ring Saint-Polois			4 653,00
		Rugby Club Saint-Pol-Sur-Mer Flandre Littoral			14 628,00
		Saint-Pol Natation			3 498,00
		Tennis Club Saint-Polois			3 101,00
		U.S.C.C.S.P Football			49 507,00
		U.S.C.S.P Judo			11 201,00
		Volley Club Saint-Polois			21 113,00
		ACL Proxi Pol		AUTRES AIDES SOCIALES	1 000,00
		Amicale des Anciens de l'Armée de l'Air			1 200,00
		Amicale des Anciens Zouaves			1 200,00
		Association de soutien pour les maladies rares			1 000,00
		CLCV			300,00
		Collectionneur Saint-Polois			500,00
		Entreprendre Ensemble			113 723,25
		F.N.A.C.A (Fédération Française Anciens Combattants d'Algérie)			1 200,00
		La famille du cheminot section St Pol sur mer			300,00
		La saint poloise			1 500,00
		La belote Saint Pol sur Mer			300,00
		L'étoile du Nord			300,00
		Loisirs Evasion			300,00
		SCRABBLE Jeux de Lettres			300,00
		Nature et Détente			300,00
		Union Locale des Combattants d'Afrique du Nord St-Pol-Sur-Mer			1 200,00

	VILLENVIE		1 100 000,00
	VILLENVIE	CONTRAT VILLE	413 654,00
	Association proximité		2 500,00
	Association Coup de Pouce		500,00
	Association AFEV		2 500,00
	Association ACL		30 000,00
	Association Saint Poloise		8 300,00
	Association Horizon		4 000,00
	Association sportive de Football		5 000,00
	AFAD		10 000,00
657358	<u>TOTAL 657358</u>		<u>21 147,01</u>
	Commune de Coudekerque - Chaîne 32		21 147,01
657362	<u>TOTAL 657362</u>	AIDES SOCIALES AUX PERSONNES DEFAVORISEES	<u>923 000,00</u>
	Section Communale d'Action Sociale		923 000,00
	<u>TOTAL GENERAL</u>		3 022 989,26

(1) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2022	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2022

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
Madame Nathalie LEGROS	<p>formation les bonnes pratiques pour être efficace dans la minorité</p> <p>formation citoyenneté et démarches participatives</p>

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14 du CGCT.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
CUD			
SIVU			
Autre organismes de regroupement			
SICURD			

(1) Indiquer si le financement est fait pr TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
SCAS CE Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

(1) et n'effectuant que des opérations de fonctionnement à l'exclusion de toutes dépenses d'investissement.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détention d'un part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...	Ass Personnel Territorial Villenvie SCAS Contrat Ville		Association Association Association Association Association	106 260 1 100 000 923 000 476 454
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

